

AVIS DE VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER EN VERTU DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Chantal Lavigne, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté d'Acton, que les immeubles ci-après mentionnés seront vendus à l'enchère publique, à Acton Vale, au 1035 rue Beaugrand, à l'endroit où le conseil de cette municipalité régionale de comté tient ses sessions, jeudi le dixième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-et-un (10 juin 2021), à dix (10) heures de l'avant-midi, à défaut du paiement des taxes municipales et/ou scolaires et autres redevances quelconques auxquelles ces immeubles sont assujettis et des frais encourus, à moins que telles taxes, redevances et frais encourus ne soient payés avant la vente, à savoir:

EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE COVID-19, LA DATE ET LE LIEU DE LA VENTE POURRAIENT ÊTRE MODIFIÉS AFIN DE RESPECTER LES DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES EN VIGUEUR À CETTE DATE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD

DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE

| Lot (s) | Cadastre | Propriétaire(s) inscrit(s) au rôle d'évaluation | Numéro matricule | Montant dû pour taxes, redevances et frais encourus à ce jour | Adresse de situation |
|----------------|--------------------|--|-------------------------|--|--|
| 1 825 348 | Cadastre du Québec | GUILBERT, Jean-Yves | 48020-8851-29-3384 | 1 975,58 \$ | Immeuble, chemin de Béthanie, Sainte-Christine, Province de Québec, J0H 1H0 |
| 1 825 349 | Cadastre du Québec | ST-DENIS, Laurent | 48020-8852-20-3820 | 2 046,39 \$ | Immeuble, chemin de Béthanie, Sainte-Christine, Province de Québec, J0H 1H0 |
| 1 825 342 | Cadastre du Québec | RIENDEAU, Florence A/S OUELLET, Jean | 48020-8852-30-0970 | 1 176,68 \$ | Immeuble, chemin de Béthanie, Sainte-Christine, Province de Québec, J0H 1H0 |
| 1 825 247 | Cadastre du Québec | BILOVUS, Williams, JR. | 48020-9146-97-2978 | 741,62 \$ | Immeuble, 8 ^e rang, Sainte-Christine, Province de Québec, J0H 1H0 |
| 1 825 450 | Cadastre du Québec | WALKER, Louise | 48020-9450-08-0962 | 1 118,45 \$ | Immeuble, chemin Béthel, Sainte-Christine, Province de Québec, J0H 1H0 |

Prenez note que certains frais ont été encourus par la MRC d'Acton depuis la préparation de la présente liste. Ces frais, de même que tous ceux qui seront engagés ultérieurement, s'ajoutent aux montants indiqués dans la liste publiée et devront conséquemment être acquittés, avant la vente pour que l'immeuble soit retiré de la procédure.

AVIS ET LISTE PRÉPARÉS, CE MERCREDI SEPTIÈME (7^E) JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN 2021.

AVIS ET LISTE DONNÉS POUR PUBLICATION, CE VENDREDI SEIZIÈME (16^E) JOUR DU MOIS D'AVRIL 2021.

**Chantal Lavigne,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière.**

CONDITIONS DE VENTE

L'immeuble est adjugé au plus haut enchérisseur. L'acquéreur devra payer séance tenante, soit en argent ou selon un mode garantissant le parfait paiement (chèque visé ou certifié, traite bancaire...).

IDENTIFICATION ET DÉSIGNATION DE L'ADJUDICATAIRE (ACHETEUR):

Le code civil et la réglementation qui en découle impose à la MRC l'obligation d'attester l'identité de l'adjudicataire (acheteur). Il faut, par conséquent, que l'acheteur soit en mesure de présenter les pièces devant servir à son identification. L'information requise est celle-ci:

A. Dans le cas d'une personne physique:

Le nom, la date et le lieu de naissance de même que l'adresse de sa résidence.

Toute pièce ou combinaison de pièces regroupant l'ensemble des informations requises est pertinente (ex: passeport, permis de conduire, certificat de naissance...).

B. S'il s'agit d'une société (en nom collectif ou en commandite):

- Déclaration initiale ou dernière déclaration annuelle auprès du Registraire des Entreprises du Québec;
- Si l'acheteur n'est pas lui-même un associé, il devra fournir une autorisation des associés le désignant comme représentant autorisé à transiger en leurs noms.

C. Dans le cas d'une personne morale:

Le nom, la forme juridique qu'elle emprunte et la loi en vertu de laquelle elle a été constituée, l'adresse de son siège social et, s'il y a lieu, le nom et l'adresse de l'établissement directement intéressé.

L'adjudicataire (acheteur) devra produire les pièces suivantes lors de la vente:

S'il s'agit d'une compagnie:

- Une copie de ses statuts de constitution ou sa dernière déclaration annuelle auprès du Registraire des Entreprises du Québec;
- Résolution autorisant le représentant à transiger en son nom.

Autres formes (ex: coopérative):

- Déclaration initiale ou dernière déclaration annuelle auprès du Registraire des Entreprises du Québec;
- Autorisation désignant son représentant et l'autorisant à transiger en son nom.